



REÇU LE 14 AOUT 2019

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations  
de la Haute-Vienne

Limoges, le 12 août 2019

Service Santé Protection Animales et Environnement  
(SPAÉ)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
GARTEMPE - SAINT-PARDOUX  
16 avenue de Lorraine  
87290 CHATEAUPONSAC

Dossier suivi par : Stéphanie DUBUC  
Tél. : 05 19 76 12 54  
ddcspp-pp@haute-vienne.gouv.fr

*Handwritten signature/initials*

Objet : Plan local d'urbanisme sur l'intercommunalité de Gartempe-Saint-Pardoux

Réf. : spae1901980

P.J. : 2 tableaux

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 07 juin 2019 concernant le PLUi de Gartempe- Saint-Pardoux, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après le porter à connaissance formulé par la DDCSPP de la Haute-Vienne.

Après étude du dossier, je vous informe que le tableau recensant les installations classées est obsolète.

Les installations classées situées dans les communes de :

- BALLEDEMENT,
- CHATEAUPONSAC,
- RANCON,
- ROUSSAC,
- SAINT-AMAND-MAGNAZEIX,
- SAINT-PARDOUX,
- SAINT-SORNIN-LEULAC,
- SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE

sont répertoriées dans les tableaux joints à ce courrier.

Je me permets de vous rappeler que :

D'une part, l'implantation des bâtiments d'élevage de bovins et de leurs annexes relevant du régime des installations classées déclarées, enregistrées et autorisées est soumise à des conditions de distance vis-à-vis des tiers ou de tout local habituellement occupé par des tiers, stades et campings agréés ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers fixées par :

- l'arrêté 2.1.1. de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 qui prévoit une distance d'au moins 100 mètres (bovins, porcs, volailles). L'annexe I de l'arrêté ministériel du 8 décembre 2006 concernant la rubrique 2120 (chiens) qui prévoit une distance d'au moins 100 mètres.

D'autre part, l'article L.111.3 du Code Rural introduit la notion de réciprocité qui implique que les distances réglementaires applicables ci-dessus doivent être respectées lors de l'octroi d'un permis de construire à toute nouvelle construction d'un bâtiment à usage non agricole.

De plus, les dispositions prévues par l'article 4.2.3. de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 qui fixe les prescriptions applicables aux élevages soumis à la législation des installations classées déclarées pour la protection de l'environnement, prévoient à ce jour une distance d'éloignement des parcelles d'épandage par rapport aux habitations, stades ou les terrains de campings agréés, à l'exception des terrains de camping à la ferme (10 mètres à 100 mètres en fonction du délai d'enfouissement après épandage).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

*POUR LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS,  
L'ADJOINTE AU CHEF DE SERVICE  
SANTÉ PROTECTION ANIMALES ET ENVIRONNEMENT*



SANDRA ROUZES

39, avenue de la Libération – CS33918 – 87039 LIMOGES CEDEX 1  
Tél. : 05 19 76 12 00 – Fax : 05 19 76 12 31  
Courriel : ddcsp@haute-vienne.gouv.fr - Site internet : www.haute-vienne.gouv.fr  
Accueil physique uniquement sur rendez-vous

Permanence téléphonique, dont celle réservée aux consommateurs : lundi et mercredi de 14 h à 16 h 30 et vendredi de 14 h à 16 h



NOM	Lieu-dit	Commune	2101-1 bovins à l'engrais	2101-2 vaches laitières	2101-3 vaches allaitantes	2102 Porcs	2120 Chiens	Site n°2	Commune
GAEC COURVAUD	Lavoux	BALLEDEMENT	X		X				
EARL BONPART	Le Bouchet	CHATEAUPONSAC		X					
EARL DE BERBERIDES	Berberide	CHATEAUPONSAC	X		X				
GAEC DE CHALIFOUR	Le Noyer	CHATEAUPONSAC	X		X				
EARL CLUZAUD	Vaugelade	CHATEAUPONSAC	X						
COLLET Gérard	La Gareille et La Roche Coquely	CHATEAUPONSAC	X		X				
GAEC COULON ET FILS	La Manonade	CHATEAUPONSAC		X					
DUMAIN Philippe	Le Peubuy	CHATEAUPONSAC	X		X				
FARDET Richard	Les Gâches	CHATEAUPONSAC	X						
EARL GOSSELIN	Lavillaureix	CHATEAUPONSAC		X	X				
EARL GUETANT	La Busière Etable	CHATEAUPONSAC		X					
LEBON Thierry	Vergnat	CHATEAUPONSAC	X		X				
EARL DU MAS JUDE	Le Mas Jude	CHATEAUPONSAC			X				
GAEC PROLIM	Les Cros et Courtoux	CHATEAUPONSAC	X		X				
GAEC PUIGRENIER Père et Fils	Le Meneireix et La Roussille	CHATEAUPONSAC	X		X			Villevit	RANCON
GAEC ROUMILHAC	Les Cros et Le Peubuy	CHATEAUPONSAC	X		X				
GAEC DE LA VAULOUBE	La Vauloube-La Combe et La Borderie	CHATEAUPONSAC			X				
VITHE Daniel	Montmaud	CHATEAUPONSAC		X					
GAEC BAIGE	Le Verger	CHATEAUPONSAC	X		X				
ROCH Patrick et Christine	Le Petit Monteil	CHATEAUPONSAC		X					
EARL BAGNOL	Puymailhac	CHATEAUPONSAC	X		X	X			ICPE ENREGISTREE
GAEC DU CLUZEAU	Le Cluzeau et Chasseneuille	RANCON	X		X				
GAEC DES DEUX VILLAGES	Chardent et Chasseneuille	RANCON	X		X			Lavoux	BALLEDEMENT
GAEC PEYROT	Le Cluzeau	RANCON	X		X				
GAEC RUAUD Père et Fils	Villard-Boinard et Roche	RANCON	X		X				
SENON Michel	Roumilhac et Bucheil	RANCON	X		X			Nouit	BALLEDEMENT
BECHADE Olivier	12, rue de la Beige	ROUSSAC			X				
GAEC CHARRON	Les Pouges et Grimaudy	ROUSSAC	X		X				
TORTIGET Patrick	15, rue des Ruchers	ROUSSAC					X		

NOM	Lieu-dit	Commune	2101-1 bovins à fengrais	2101-2 vaches laitières	2101-3 vaches allaitantes	2102 Porcs	2120 Chiens	Site n°2	Commune
ALLOUIS Claude	Le Bourg	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX					X		
GAEC BALLET-BASSINET	La Gorcille et Le Got	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	X		X				
EARL LE CERVEIX	Le Cerveix et Feu	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	X		X				
EARL COLLIN	Laschamps	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX			X				
DEBLOIS Christian	Puy Ferrat	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	X						
DEBLOIS Christophe	Puy Ferrat	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	X						
DUBOIS et Filie	Laschamps	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	X		X				
LATRON Jacky	Champeaux et Les Cros	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	X		X				
GAEC MASSARD (Eric et Benoît)	La Bussière Rapy	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	X		X				
BERTHE	Laschamps	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX			X				

DARDANT Emmanuel	Chantôt	SAINT-PARDOUX					X		
FAUVET Bruno	Etang de Chateignol	SAINT-PARDOUX					X		
LAVAUD-PACAUD	Les Grands Magneux	SAINT-PARDOUX	X		X				

BONNET Jean-Claude	Le Puy Besson	SAINT-SORNIN-LEULAC	X		X				
GAEC BOUZAT	Le Monteil	SAINT-SORNIN-LEULAC	X		X				
EARL COUSTY	La Vergne	SAINT-SORNIN-LEULAC	X		X				
LAVALLETTE Stéphane	Le Puy Marchoux	SAINT-SORNIN-LEULAC	X		X				
SCEA LOU GERLOU	5, Labussière	SAINT-SORNIN-LEULAC	X		X				
RICARD Jean-Luc	Lavergne et Les Champs	SAINT-SORNIN-LEULAC	X		X		X		
SCEA DE METTE	Villemacheix	SAINT-SORNIN-LEULAC	X	X					
GAEC THIBAUD	Le Bourg et St Priest Le Betoux	SAINT-SORNIN-LEULAC	X		X				

BEAUDELET Sébastien	Les Guilloux	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE			X		X		
GAEC DE COURIEUX	Courieux	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE	X		X				
GAEC VAUZELLE-DUBREUIL	Le Moulin de Courieux et Les Rieux Vieux	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE	X		X				